

DEPARTEMENT DE  
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

Objet

**Séance du 6 décembre 2021**

**Contribution au  
Laboratoire  
régional  
d'innovation  
publique de  
Nouvelle Aquitaine  
« la Base » -  
approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**Etaient présents : Alexandre BOURIGAULT, Nathalie LACUEY, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Martine CHEVAUCHERIE, Didier IGLESIAS, Hélène BARBOT, Jean-Michel MEYRE, Régis DESCLAUX DE LESCAR, Hervé DROILLARD, Nadine GRENOUILLEAU, Christophe BAGILET, Vincent BUNEL, Olivier SAILHAN, Ahmed ASFOR, Muriel SOLA, Kamel MEHERZI, Justine ADENIS, Cédric JUIF, Monique FRENEL, Catherine ARNOLD, Jonathan SINSOU, Séverine CASTAGNET, Alexandre LEDOUX, Patrick DANDY**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme DURLIN à M. GALAN – M. CAVALIERE à Mme COLLIN  
Mme SABI à M. ASFOR - Mme BIJOUX à M. BOURIGAULT –  
Mme BONNAL à M. JUIF – Mme PROUHET à Mme LACUEY  
M. CALT à M. SINSOU**

**M. MEYRE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac a été soutenue financièrement en 2009 par le Conseil Départemental de la Gironde pour recruter un poste de Chargé de mission Agenda 21. Fort de cette compétence interne, la ville a lancé un Agenda 21 interne dans un premier temps, puis en 2014 un Agenda 21 territorial, labellisé par le Ministère de l'Ecologie « Agenda 21 local France » en 2015. Depuis cette première convention de co-financement, et même après l'arrêt des subventionnements, la ville a bénéficié des apports du Conseil Départemental sur des temps de travaux collectifs, d'ateliers de formation ou de réunion collectives du réseau des agenda 21 de la Gironde et de France.

LaBase, laboratoire régional d'innovation publique de Nouvelle-Aquitaine, est originellement un projet interinstitutionnel soutenu par le fonds "transition numérique de l'Etat et modernisation de l'action publique" du programme d'investissement d'avenir. La direction interministérielle de la transformation publique vient en appui de ce projet et anime la démarche nationale d'animation des

12 laboratoires en France. Les pilotes de LaBase sont l'Etat (SGAR et DREAL) et le Conseil départemental de la Gironde.

Après plus de trois ans d'expérimentation et de fonctionnement, le laboratoire régional d'innovation « LaBase » a rencontré son public (685 ateliers et plus de 8 000 participants aux différentes séquences organisées depuis 2017) et s'inscrit pleinement dans la dynamique de transformation du service public comme un lieu favorisant la coopération inter-administrations et la participation des citoyens à la co-construction de solutions innovantes. Ses principes de fonctionnement respectent et mettent en œuvre les valeurs et les méthodes développées dans le *Manifeste de l'innovation publique* publié en mars 2017.

Comme suite aux annonces de la ministre de la transformation et de la fonction publique en faveur d'un renforcement de l'action et des moyens des laboratoires d'innovation territoriale, la nouvelle version de LaBase prévoit un engagement accru de l'État, et des collectivités de Gironde, pour faire de LaBase un acteur majeur de la transformation publique au cœur de nos territoires.

Dans une perspective de recherche de fort impact, le laboratoire LaBase développe son action sur quatre axes :

- **Axe Planète** : accompagner la prise de conscience en élaborant et testant des dispositifs publics qui incluent dès leur conception les enjeux climatiques, écologiques et sociétaux. Les chantiers de transformation sont connectés aux 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et à l'application de la norme internationale ISO 26000 de responsabilité sociétale des organisations. Ils incluent l'adaptation et la résilience territoriale (ateliers sur les états généraux de l'alimentation, les outils mobilisables pour les ODD, les plans de mobilité, ...)
- **Axe Proximité** : renforcer la proximité et contribuer à la territorialisation des services publics au plus près des besoins dans une perspective d'efficacité et de meilleure prise en compte des besoins et attentes des territoires et des citoyens (ateliers sur le design de service, la gouvernance participative, ...)
- **Axe Inclusion** : placer les publics au centre de la réflexion après avoir identifié leurs besoins et leurs attentes, en s'assurant de l'inclusion de l'ensemble des publics concernés, en particulier les publics en situation de fragilité, afin d'adapter, transformer les solutions existantes et de produire des solutions nouvelles portant sur les besoins émergents ou non couverts (test du nouveau guide personnes handicapées, concertation sur le revenu universel, co-évaluation DEMOS, ...)
- **Axe Simplification** : Proposer des services publics simplifiés qui soient compréhensibles et faciles d'accès aux publics, afin de faciliter la vie des usagers et des agents publics (boîte à outils simplification des écrits administratifs, ateliers de récolte des outils de simplification des écrits administratifs, ...).

En transversalité à ces axes, l'opération « Se transformer pour transformer » est un programme de développement des capacités des acteurs publics comme des acteurs locaux pour produire et contribuer au changement par la découverte et la mise en pratique des techniques et boîtes à outils de l'innovation, la facilitation, le design, l'intelligence collective et l'implication citoyenne. Ce programme se travaille avec le laboratoire d'innovation du Centre National de Formation Publique Territoriale.

L'association « la 27° région » définit les capacités publiques comme un mode d'expérimentation de pistes prospectives pour renforcer la résilience des organisations et des territoires, dans une logique d'agilité, d'entraide et de mutualisation. Fort de cette dynamique, les objectifs de la contribution municipale de la ville de Floirac au Laboratoire LaBase seront :

- D'ancrer durablement la réciprocité des engagements de la ville et du Conseil départemental de la Gironde en matière de transformation sociale écologique et démocratique en territorialisation des objectifs mondiaux de développement durable ;
- De contribuer à la gouvernance élargie du laboratoire LaBase, et de la stratégie de résilience territoriale girondine ;
- De contribuer à la dynamique apprenante, et faciliter un partage libre et ouvert des ressources co-produites en Gironde, notamment en participant au wiki territorial « Risposte Créative Gironde » ;

- De développer, via des formations professionnelles ouvertes et gratuites, les compétences des agents municipaux et des élus, en autorisant la libre participation aux ateliers multiacteurs de LaBase afin de permettre la montée en capacités publiques ;
- De relayer l'offre de service du Laboratoire LaBase auprès des acteurs publics et privés du territoire ;
- De faciliter l'accès aux ressources (boîtes à outils, référentiels, ...), à la veille et aux appels à projets nationaux des laboratoires d'innovation publics.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la contribution des services et élus de la ville de Floirac aux ateliers, travaux collectifs, formations et expérimentations du laboratoire régional d'innovation publique de Nouvelle Aquitaine « Labase ».

Vu la résolution A/RES/70.1 de l'Organisation Mondiale des Nations Unies du 25 septembre 2015 ;  
Vu l'avis de la Commission Transition Ecologique et Egalité Femmes-Hommes du 22 novembre 2021 ;

Considérant que la ville souhaite contribuer à l'innovation publique en Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** l'engagement de la ville de Floirac pour contribuer aux actions du laboratoire régional d'innovation publique LaBase.

Nombre de votants : 33  
**Suffrages exprimés : 32**  
Pour : 32  
Contre :  
Abstention : 1 M. LEDOUX

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

*A la Mairie de FLOIRAC, le 7 décembre 2021*

*Le Maire,*

*Jean-Jacques PUYOBRAU*

